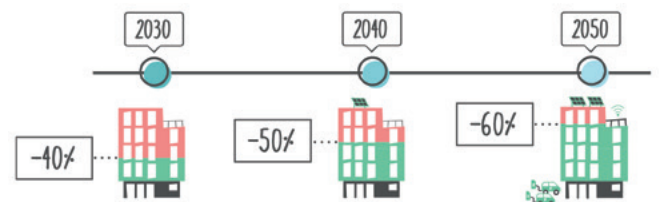


Mise en œuvre du décret tertiaire : 1, 2, 3, 4... vidéos pour tout comprendre à la nouvelle réglementation et identifier les leviers d'action !

En matière de performance énergétique des bâtiments, la réglementation évolue. Le décret encadrant la rénovation énergétique du parc immobilier tertiaire, public et privé est entré en vigueur le 1^{er} octobre dernier. C'est un signal fort, attendu par toute la profession depuis près de 10 ans !

Trois projets d'arrêtés devraient prochainement préciser certaines dispositions, notamment en ce qui concerne les niveaux de consommation de référence à atteindre pour chaque catégorie de bâtiments du secteur tertiaire.



Le décret "Tertiaire" fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques.

4 courtes vidéos, pour tout comprendre !

Pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, le SERCE propose une série de vidéos à destination des maîtres d'ouvrage qui vont devoir programmer la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Elles présentent les grands enjeux du décret tertiaire et les leviers d'action de l'efficacité énergétique pour respecter les objectifs. Elles évoquent l'éventail de solutions que peuvent apporter les entreprises du SERCE, pour agir sur les équipements et les systèmes afin de réduire les consommations d'énergie dans la durée.

Deux vidéos rappellent également les différentes caractéristiques du Contrat de Performance Énergétique (CPE) qui peut être un contrat particulièrement bien adapté à certains patrimoines immobiliers.

1 Le décret tertiaire :
Quels sont les objectifs ?
Qui est concerné ?
Quelles sont les sanctions ?



2 L'efficacité
énergétique et
les différents
leviers d'action



3 Le principe
du Contrat
de Performance
Énergétique (CPE)



4 Les différentes
formes du Contrat
de Performance
Énergétique (CPE)



► Retrouvez ces vidéos sur la chaîne Youtube du SERCE : http://bit.ly/Youtube_SERCE_EE

Le **SERCE** représente les Entreprises de la transition énergétique et numérique. Il réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France.

Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité...).

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) - Membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés CA France : 18,6 Mds€ ; 135 000 salariés.

